

Plan Local d'Urbanisme

Le futur PLU intercommunal se prépare.

Plus d'infos en pages 4 et 5

L'édito du Maire

A la suite des élections législatives, nous attendons la mise en place du nouveau gouvernement, que l'on espère durable. Cette situation renforce le rôle essentiel des communes comme pôles de stabilité. Elles sont les garantes de la continuité du service public pour tous.

Le chantier de l'école bat son plein avant que les entreprises ne prennent leurs vacances du mois d'août. Si le calendrier est respecté, la livraison des bâtiments devrait avoir lieu début juillet 2025. Cependant, de grands travaux seront encore à réaliser : démolition de l'école actuelle puis création des parkings, d'un terrain sportif et de la cour de récréation de l'école élémentaire.

Après un printemps particulièrement humide et frais, nous avons naïvement pensé que l'été serait au rendez-vous. Mais pas du tout : cette année connaît une météo bien capricieuse qui nous a obligés à annuler les animations de juin les unes après les autres. Heureusement, le feu d'artifice et le marché fermier se sont déroulés dans des conditions estivales.

En espérant vous voir nombreux lors des animations proposées en dernière page de ce bulletin, je vous souhaite, à toutes et à tous, un bel été.

Eric PANNAUD, Maire de Chaniers



Chaniers en images

Spectacle école PASTEUR

Le 18 juin, les élèves de la classe de CMI de l'école Pasteur ont présenté leur spectacle « Un poirier m'a dit », dirigé par Julia PAIN et accompagné par trois instrumentistes du Conservatoire de Musique de Saintes. Ayant fait preuve d'un grand professionnalisme, les enfants ont été longuement applaudis ce soir-là.



Apéros Villages

Après les Apéros Villages de Chez Labbé, du Maine Allain, des Essarts et du bourg, le Maire et ses conseillers reprendront ces rencontres privilégiées avec les habitants dès la rentrée. Une date est prévue le vendredi 13 septembre à 18h30, aux Bergeronnettes (espace vert du lotissement).



Musée de la Pêche aux engins et aux filets

Situé dans l'ancienne maison éclésièrre de l'île de la Baine, venez visiter ce musée original ! Des pêcheurs passionnés vous expliqueront les techniques de pêche fluviale aux engins et aux filets que l'on recense en Charente-Maritime. Ouvert du 1^{er} juillet au 31 août, les mardis, jeudis et samedis, de 13h30 à 17h (accueil des groupes sur rendez-vous). L'entrée est gratuite. Plus d'infos au 06 08 82 00 49.



Rejoignez les Impro'ductifs

Après l'arrêt inattendu et soudain de la troupe des « Sans Un Comédien » suite au départ de nos animateurs Eric et Denis en février 2024, nous, les participants, avons décidé de continuer l'aventure. Depuis, chaque jeudi soir, nous nous retrouvons chez les uns et les autres pour perpétuer notre passion commune.

Nous sommes les Impro'ductifs, une joyeuse troupe de théâtre d'improvisation, passionnée par l'art de créer des histoires spontanées, des personnages inoubliables et des moments de pure magie scénique. Chaque intervention est un défi créatif, chaque performance est unique, l'imagination n'y a pas de limites et chaque instant est une nouvelle page blanche à remplir ensemble. Notre public joue un rôle essentiel en nous fournissant les sujets et thématiques à aborder dans nos improvisations.

Chez les Impro'ductifs, nous croyons que le rire est le meilleur remède en ces temps moroses et anxiogènes et nous souhaitons le partager avec le plus grand nombre. Nous sommes convaincus que chaque spectateur mérite une expérience théâtrale surprenante et divertissante. Notre plus grand bonheur est de vous offrir des moments de rires, de surprises et d'émotions

Découvrez cette aventure théâtrale où l'inattendu est roi et où chaque performance des Impro'ductifs est une célébration de l'instant présent !

Contact mail : impro.ductifs17610@gmail.com / tel : 07 71 17 57 82 / Facebook : les impro'ductifs

Eau fil des bacs

C'est parti pour la 4^e édition !

Nous vous attendons nombreux le samedi 24 août 2024 pour cette nouvelle édition d'Eau fil des bacs.

Au programme :

- balades fluviales sur le Bernard Palissy III
- initiations paddle et canoë-kayak
- jeux aquatiques
- jeux en bois géants
- simulateur de pêche
- grimpe-arbres
- animations Nature et stands de sensibilisation à l'environnement
- combat de joutes nautiques : constituez votre équipe de 3 personnes et venez défier les équipes adverses ! Inscription en mairie au 05 46 91 12 70

Les nouveautés :

- démonstrations de chiens sauveteurs
 - concours de peinture / catégories adulte et enfant
- Plus d'infos auprès de BABAR au 06 18 39 11 24

Buvette et restauration sur place

Repas du Comité d'Animation (entrecôte/frites)
Food trucks, glacier

Animations gratuites ! Avec le soutien financier de Saintes Grandes Rives, l'Agglo

Chaniers
avec le soutien financier de SAINTES GRANDES RIVES L'Agglo

Eau fil des bacs

SUR LES BORDS DE CHARENTE

Samedi 24 août 2024

10h - 18h

- Jeux aquatiques
- Initiations canoë et paddle
- Balades fluviales
- Joutes nautiques
- Grimpe-arbres
- Stands de sensibilisation à l'environnement
- Chiens sauveteurs
- Jeux en bois
- Concours de peinture
- Restauration sur place
- Animations gratuites**

Infos : 05 46 91 12 70 | www.chaniers.fr |

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Un document stratégique qui définira les nouvelles priorités d'aménagement sur le territoire

L'élaboration du PLUi a été prescrite le 14 décembre 2021 par délibération du conseil communautaire de Saintes Grandes Rives, l'Agglo.

Jean-Luc MARCHAIS, maire de Bussac-sur-Charente et vice-président en charge de la planification de l'urbanisme, supervise ce dossier au sein de l'intercommunalité, assisté par une équipe technique chargée de rédiger les pièces du futur PLUi.

A son terme, le PLUi remplacera tous les documents d'urbanisme communaux en vigueur sur le territoire intercommunal (PLU, Cartes Communales). Il s'agira d'un document unique pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire...).

Les futures règles du PLUi seront les mêmes pour toutes les communes de Saintes Grandes Rives, l'Agglo. Finis, les règles d'urbanisme à géométrie variable et les exigences d'aspects des constructions différentes d'une commune à l'autre !

L'élaboration du PLUi est longue. Elle s'étalera jusqu'en 2027. Il s'agit d'une étude complexe jalonnée par plusieurs étapes.

Une première phase de diagnostic du territoire a été menée, à travers laquelle ont été étudiés l'environnement, le patrimoine, la population, l'économie ou encore le logement. Celle-ci a été close en fin d'année 2023.

Ce diagnostic a intégré plusieurs temps de travail collaboratif avec les élus des différentes communes, qui ont partagé ensemble une vision commune du territoire, ses enjeux, ses problématiques et ses défis à venir. L'intercommunalité garde le souci de maintenir les communes au cœur de l'élaboration du PLUi. Il ne s'agit pas d'en faire un document purement technique, déconnecté du terrain et imposé d'en haut !



Le territoire



Emplois

13 zones d'activités

35 410 actifs habitant sur le territoire
26 665 emplois recensés sur le territoire
32 % d'employés
27 % de professions intermédiaires



Lieux de travail

63,8 % de déplacements domicile-travail s'effectuent en dehors de la commune de résidence
Un territoire qui attire les actifs
venus de l'extérieur : pour **deux actifs** quittant le territoire quotidiennement pour aller travailler, **3 actifs y entrent depuis l'extérieur !**

Comment puis-je suivre et participer à l'élaboration du PLUi ?

Une rubrique lui est spécifiquement dédiée à l'adresse:

<https://www.agglo-saintes.fr/les-projets/516-plan-local-d-urbanisme-intercommunal.html>

Des réunions publiques sont prévues courant 2025. Par ailleurs, vous pouvez adresser vos observations et contributions à Saintes Grandes Rives, l'Agglo :

- En les consignant sur le registre mis à votre disposition dans votre mairie et au siège de Saintes Grandes Rives, l'Agglo
- En les adressant par écrit à Monsieur le Président de Saintes Grandes Rives, l'Agglo au 12, boulevard Guillet Maillet à Saintes
- En les consignant sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien Internet <https://www.registredemat.fr/plui-cdasaintes>



Biodiversité

Un territoire d'eau, de forêts et de vignes
30 % d'espaces naturels (bois, prairies...)

3 sites Natura 2000

9 % du territoire (4 080 hectares)

239 km de cours d'eau

(Coran, Charente, Seugne, Antenne, Arnoult)

Depuis le début 2024, s'est ouverte une seconde phase correspondant à la rédaction d'une autre pièce du PLUi. Il s'agit du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PADD est le « cœur » politique du PLUi, à travers lequel les élus vont définir leurs ambitions pour le territoire : mise en valeur du patrimoine, développement économique, lutte contre le changement climatique, revitalisation des bourgs ruraux, attractivité du territoire pour les entreprises et les familles. Il s'agira de prioriser le développement du territoire en fonction de son organisation (pôles d'emplois, résidentiels, d'équipements, de commerces et de services) mais également de tenir compte des grands projets tels que le « Ferrocampus » à Saintes, futur écosystème d'activités, de recherche et de développement autour des mobilités ferroviaires de demain.

A compter de 2025, les services techniques de Saintes Grandes Rives, l'Agglo étudieront avec les élus les diverses traductions réglementaires du futur PLUi : définition des zones ouvertes à la construction, règles définies selon les vocations des zones... Ces règles feront l'objet d'une évaluation environnementale, rendue obligatoire par la loi.

A ce stade, l'aboutissement du dossier est prévue pour 2026, sous réserve de contraintes techniques et législatives imprévues. Il s'en suivra l'avis des personnes publiques associées ainsi qu'une enquête publique ouverte à la participation de tous.

En attendant ces échéances, nous vous invitons à rester informé(e)s sur l'état d'avancement du PLUi depuis la page <https://www.agglo-saintes.fr/les-projets/516-plan-local-d-urbanisme-intercommunal.html>



Logement

33 427 logements

87,7 % de résidences principales

78,2 % de maisons individuelles

27,2 % de logements antérieurs à 1946

33,8 % de locataires



Population

60 447 habitants (2021)

+0,4 % de population supplémentaire entre 2014 et 2020

13 seniors pour 10 jeunes

6 arrivants sur 10 ont moins de 40 ans

Pourquoi réaliser le PLUi et quelles conséquences sur mon quotidien ?

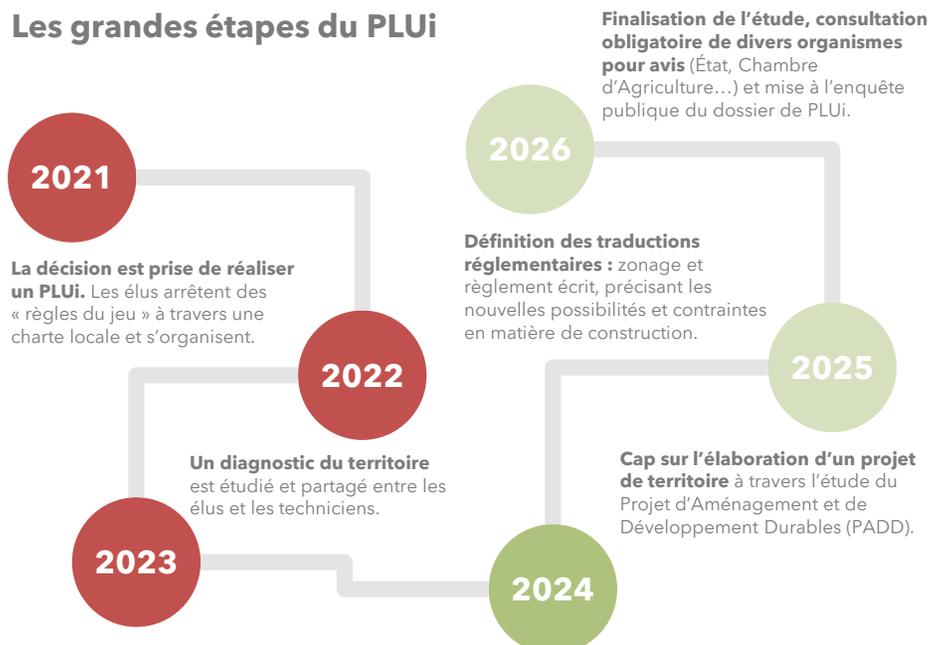
Les documents d'urbanisme tels que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sont un incontournable pour les communes, sans lesquels les autorisations d'urbanisme ne peuvent être instruites avec clarté, efficacité et équité.

En la matière, nul ne peut se prévaloir de bénéficier de « droit acquis » en matière de constructibilité de sa ou ses propriétés. Ces droits sont légitimement questionnés lors de la révision régulière de ces documents. Par ailleurs, le législateur contraint dorénavant les communes et leurs groupements intercommunaux à mettre en conformité leurs documents d'urbanisme avec une trajectoire nationale de lutte contre l'étalement urbain.

Cette dernière, définie par la loi « Climat et Résilience », vise **un objectif de « zéro artificialisation nette » des sols à l'horizon 2050**, essentiellement pour des raisons de protection de l'environnement. Cet objectif s'impose aux élus locaux, qui de fait, doivent questionner les modalités de développement de leur territoire.

Réduire l'étalement urbain est une nécessité, surtout lorsque l'on sait que le territoire compte de nombreux logements vacants et autres biens à l'abandon qui attendent d'être réhabilités. Le changement climatique et toutes ses conséquences (risques naturels...) imposent également d'envisager différemment l'aménagement du territoire. Cela se traduira nécessairement par une réduction des surfaces ouvertes à l'urbanisation.

Les grandes étapes du PLUi



Extraits du conseil municipal du 24 juin 2024

Présents : PANNAUD Éric, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, PISSIER Gérard, BOTON Monique, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, TREFFANDIER Nathalie, LE MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian

Excusés ayant donné pouvoir : SIAUDEAU Michel, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane

Excusée : MONTALESCOT Eveline

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

PROJET ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUE AU 15 AVENUE DU 8 MAI 1945

Il est proposé au conseil municipal l'acquisition d'un immeuble au 15 avenue du 8 mai 1945 pour une surface totale de 857 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur l'acquisition de cet immeuble pour un montant de 95 000€. Il autorise M. le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer les pièces afférentes à cette affaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable afin d'attribuer les subventions aux associations pour un montant de 7905€.

CONVENTION AVEC LE CDG17 – DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENT SEXISTES

Toutes les collectivités et établissements publics ont l'obligation de mettre en place, depuis le 1^{er} mai 2020, un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes

d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG 17) propose de gérer ce dispositif de signalement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de conventionner avec le CDG 17 pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Il est proposé de désigner M. Hugues FOURAGE comme référent déontologue pour les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable :

- sur la désignation de M. FOURAGE comme référent déontologue des élus de la commune de Chaniers,
- sur l'autorisation de M. le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ce projet de modification des statuts du SDEER.

La secrétaire de séance, Francine TUFFET

Retrouvez l'intégralité des délibérations des conseils municipaux en mairie et sur notre site internet : www.chaniers.fr

Les coups de coeur de la Médiathèque

Le roman adulte : «Les Effacées » de Bernard Minier

En Galice, un tueur kidnappe des femmes qui se lèvent tôt pour aller travailler.

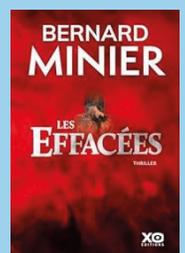
Des invisibles. Des effacées.

L'avis de la bibliothécaire : « Bernard Minier nous livre un thriller autour des aspects néfastes des réseaux sociaux et du darknet qui échappe à toutes les lois. »

Le livre jeunesse : Mortelle Adèle « Tout ça finira mal » de Mr Tan

Que ce soit pour faire enrager mes parents, torturer mon stupide chat, lutter contre Jade et ses copines ou briser le cœur de Geoffroy... J'ai toujours une idée intéressante !

L'avis de la bibliothécaire : « Si vous ne connaissez pas encore Adèle, alors forcez ! »



Chaniers, en bref

Nettoyage du communal

Vos élus et quelques bénévoles en action pour rendre le communal accessible, après les dégâts causés par les inondations successives et l'orage de début juillet.



C'est nouveau !

Aurore Animaux services

Titulaire de l'ACACED et du BPJEPS équitation, Aurore s'occupe de vos chevaux, chiens, chats, poissons, rongeurs, oiseaux, chèvres, moutons, ânes... Les services proposés : visite et garde à domicile, promenade, taxi animalier, soins et travail du cheval, garde écurie.

Contactez-la au 06 99 39 16 03

Site internet : www.aurore-animaux-services.fr

Nouveaux horaires de la COOP

La COOP de Chaniers modifie ses horaires pour la saison estivale. Le magasin est désormais ouvert le lundi, de 8h à 12h30.

Salon des arts créatifs !

L'Amicale des Beun'aises Chagnolais vous donne rendez-vous le **dimanche 29 septembre** pour son 1^{er} Salon des arts créatifs, de 9h à 18h, à la salle des fêtes

Ouvert aux particuliers et aux professionnels

Plus d'infos au 06 12 62 47 31

Soyez informés en temps réel !

Page Facebook : Mairie de Chaniers



Application PanneauPocket : Chaniers - 17610



Ils se sont mariés à Chaniers !

Angélique BRULEAU et Arnaud GAUDUCHEAU

Quitterie BOURSON et Matthieu MIRAGLIO

Delphine GOUTY et Ludovic DROCHON



Collecte des déchets

Prochaine levée des poubelles noires

tous les lundis jusqu'au 9 septembre

Prochain ramassage des sacs jaunes

les jeudis 8 et 22 août, 5 et 19 septembre



Tout l'été, le ramassage des ordures ménagères s'intensifie et devient hebdomadaire.

Où suis-je ?

Découvrez ou redécouvrez Chaniers et ses nombreux hameaux en tentant de trouver où la photographie a été prise.

Un indice : N'y aurait-il pas des miaulements sur le toit d'un bâtiment communal, construit à la fin du 19^e siècle et situé dans le bourg ?



La précédente photo mystère : il s'agit du chemin des Alouettes, situé Chez Corbin, le hameau aux noms d'oiseaux.



Agenda

En août

Jeudi 1^{er} août à 16h

Enquête « la cargaison de vin disparue »

Trouvez le coupable tout en découvrant le village de Chaniers (durée 1h30) + 12 ans : 7 € / - 12 ans gratuit
Proposé par l'Office de Tourisme de Saintes

Mercredi 7 août à 20h - Euroorchestries

Récital de piano par Elliot LEVEQUE à l'église Saint Pierre
Entrée : 10€ / gratuit jusqu'à 16 ans
Réservations au 05 46 67 13 29

Samedi 10 août de 10h à 17h - initiations paddle

Découvrez le paddle board pendant 1 heure
Pour adultes et enfants de + de 8 ans sachant nager
Inscriptions en mairie au 05 46 91 12 70

Samedi 10 août à 22h - ciné plein air

Rendez-vous sur le communal pour voir ou revoir Indiana Jones et la dernière Croisade. Offert par la mairie.
Pour plus de confort, venez avec votre plaid et votre transat !

Samedi 24 août de 10h à 18h - 4^e Eau fil des bacs

Initiations paddle et canoë, balades en bateau, joutes nautiques, chiens sauveteurs, grimpe-arbres...
Animations gratuites ! Plus d'infos page 3

Samedi 31 août à 18h30 - randonnée gourmande

Voir flyer joint / Infos et réservations au 06 44 05 58 73

Pharmacies de garde

Du 29 juillet au 4 août : Pharmacie FAURY à CHÉRAC

Du 5 au 11 août : Pharmacie NAJAR à CHANIERES

Du 12 au 18 août : Pharmacie BRETON à TONNAY BOU-TONNE

Du 19 au 25 août : Pharmacie CARABASA à TONNAY CHARENTE

Du 26 août au 1^{er} septembre : Pharmacie AUTIN à SAINT GEORGES DES COTEAUX

Numéros utiles

Véhicule Sanitaire Léger : 05 46 91 11 99
ou 06 07 85 06 20

Permanences CCAS : mardi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h (05 46 91 88 84)

Police municipale : 06 08 61 08 57
Astreinte mairie : 07 88 70 91 45

En septembre

Vendredi 8 septembre - village des associations

Venez rencontrer les associations chagnolaises de 16h30 à 19h, sur le communal.

**Vendredi 13 septembre à 18h30
Apéro Village aux Bergeronnettes**

Les élus vous donnent rendez-vous à l'espace vert du lotissement les Bergeronnettes.

**Dimanche 15 septembre
Défi éco-citoyen de 14h à 17h**

Rendez-vous à 14h sur le communal pour relever défis et challenges en équipe sur l'environnement. Evènement gratuit !

Opéra de Bordeaux

Retransmission en direct du concert d'ouverture.
Rendez-vous à 20h, salle des Prises. Entrée gratuite.

